



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du vendredi 10 avril 2026

#### **DELIBERATION N°59/2026**

#### **FONCIER – CESSION PARCELLE AL 581 A LA SCI LA CROIX AUX POTIERS**

L'an deux Mil vingt-six, le 10 avril, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 03 avril 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

**Membres en exercices : 29**

**Présent(e)s : 23**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 6**

**Absent(e)s : /**

**Votants : 29**

**Présent.e.s (23) :** M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Oliver, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, M. BENDARRAZ Fathi, M. DANGÉ Roger, Mme GARNIER Katia, M. GIRAUD Paul, Mme HÉLIN Alexane, Mme LEMOINE Nathalie, Mme MAUTALEMENT Marie, M. PLOTEAU Fabrice, M. ROUAULT Eric, Mme SUHARD Jocelyne, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, Mme HANANE Ghizlane, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (6) :**

Mme LEDUC Nolwenn donne pouvoir à Mme JOALLAND Dina

M. BOLZER Théo donne pouvoir à M. RABEAU Olivier

M. TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Mme MAUTALEMENT Marie

Mme STRALKOWSKI Béatrice donne pouvoir à M. PLOTEAU Fabrice

Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

**Absent.e.s (0) :**

**Secrétaire de séance :** Mme BOUTEILLER Anne

La séance est levée à 20h20

**N°59/2026 (3.2) : Foncier – Cession parcelle AL 581 à la SCI La Croix aux Potiers**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

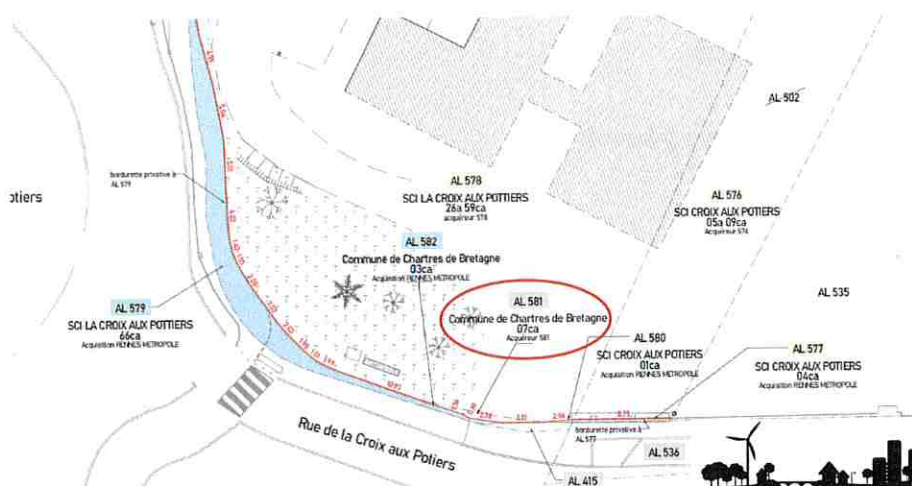
Un bornage contradictoire a été réalisé le 5 décembre 2025 au 16 rue de la Croix aux Potiers.

Ce bornage a mis en lumière la discordance entre la limite foncière et la limite de fait de la propriété publique.

Pour mettre un terme à cette discordance, une nouvelle parcelle cadastrée AL581 a été créée et cette dernière a vocation à être vendue à la SCI La Croix aux Potiers, propriétaire de l'ensemble immobilier situé au 16 rue de la Croix aux Potiers.

Cette parcelle appartient au domaine privé de la commune et est par conséquent librement aliénable.

Le pôle d'évaluation domaniale, par un avis en date du 4 mars 2026, a évalué cette parcelle de 7 m<sup>2</sup> à 450 €, la SCI La Croix aux Potiers étant disposée à acquérir à ce montant.



**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide le principe de la cession de la parcelle AL581 à la SCI La Croix aux Potiers pour un montant de 450 € ;
- Autorise M. Le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents.

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

La Secrétaire

Anne BOUTEILLER